

Bulletin
de
l'Association
pour la
Création
des Instituts
de Recherche
sur
l'Enseignement
de la
Philosophie

Numéro 70 / septembre 2017

Chers adhérents,

Je tiens tout d'abord à vous souhaiter une excellente nouvelle année scolaire. Puisse-t-elle être riche d'expérimentations avec vos classes, de joies et d'échanges pédagogiques !

Cet été fut marqué par une évolution à la fois timide et remarquable, après tant d'années d'immobilisme : les épreuves du baccalauréat ont été transformées pour la série technologique Hôtellerie et restauration (STHR). Vous trouverez dans le numéro 21 de notre revue *Côté Philo*, que nous vous adressons avec ce bulletin, le communiqué que nous avons publié à l'occasion de cette rénovation.

Ce *Côté Philo* est par ailleurs consacré au thème que nous avons retenu pour nos prochaines journées d'étude : « Lire et écrire en classe de philosophie. Quel(s) langage(s) pour notre enseignement ? » Il pourra donc servir, soit à préparer, soit à prolonger les travaux menés lors de ces journées, qui auront lieu les 21 et 22 octobre 2017, à Paris. Outre les conférences-débats, d'importants moments d'**ateliers**, cette année particulièrement nombreux et diversifiés, seront consacrés à échanger autour de nos pratiques en classe et des questions directement liées à notre métier. Vous trouverez dans ce bulletin le programme complet de ces journées.

L'ACIREPh compte de plus en plus de membres, ce qui doit être salué car cela accroît notre représentativité en tant qu'association professionnelle. Or cette année 2017-2018 nous obligera très probablement à prendre position de manière collective, voire à nous mobiliser : la réforme du baccalauréat, annoncée par le nouveau ministre de l'éducation pour 2021, aura des répercussions sur l'ensemble de l'organisation des enseignements au lycée, et concernera les élèves de Seconde dès l'année scolaire prochaine. Elle sera donc vraisemblablement décidée et entérinée dès cet hiver. C'est pourquoi nous avons jugé opportun de consacrer pendant ces journées d'étude un moment important de débat à ce projet de réforme.

Nos journées d'étude sont une occasion privilégiée de rencontres, de questionnement et de renforcement de notre réflexion collective. Nous espérons vous y voir nombreux !

Bien cordialement,
Frédéric Le Plaine, pour le C.A.

Lire et écrire en classe de philosophie.

Quel(s) langage(s) pour notre enseignement ?

Journées d'étude de l'ACIREPh

samedi 21 et dimanche 22 octobre 2017 (début des vacances d'automne)

Lycée Lurçat – 48 avenue des Gobelins – Paris 13^{ème} Métro : Place d'Italie ou Gobelins

Les Journées d'Étude de l'ACIREPh sont ouvertes à tous ceux que les questions de l'enseignement de la philosophie intéressent, et s'adressent tout particulièrement aux professeurs de philosophie, débutants ou expérimentés, qui souhaitent réfléchir collectivement à leur pratique, pour s'emparer des questions posées par leur métier.

Pour tout renseignement : contact@acireph.org

Dans nos classes, nous nous sommes déjà heurtés à l'incompréhension des élèves face à certains usages de la langue, à certains textes philosophiques, ou bien simplement à certains éléments de vocabulaire qui nous semblent pourtant indispensables pour penser des distinctions ou des rapprochements de concepts. Lors de l'enquête ACIREPh-SNES menée en 2015 auprès de plus de 400 professeurs de philosophie, la maîtrise de la langue était ainsi identifiée de façon très consensuelle (91 % des réponses) comme l'une des principales raisons des difficultés rencontrées par les élèves en philosophie. Pour l'ACIREPh, cette tendance très largement partagée dans la profession confirme la nécessité d'enseigner la philosophie en amont de la Terminale, si nous ne voulons pas nous contenter de déplorer l'état dans lequel nous arrivent nos élèves, en soupirant sur la qualité de leur formation antérieure, qui ne dépend pas de nous. Il s'agit pour nous, au contraire, de permettre aux élèves d'acquérir progressivement les règles fondamentales de l'argumentation rationnelle, essentielles à l'esprit critique, mais trop souvent réduites à de la rhétorique formelle étrangère à toute réflexion personnelle authentique.

Il semble aller de soi que la philosophie suppose un recul critique vis-à-vis du langage, ainsi qu'un usage spécifique de certains termes. Cela peut-il se développer chez des élèves qui éprouvent déjà des difficultés à maîtriser correctement certaines normes langagières considérées par nous comme basiques ? D'un autre côté, considérer les choses ainsi, sous la forme de fondamentaux qui doivent être acquis comme des conditions pour les dépasser, n'est-ce pas désarmer *a priori* les élèves les moins dotés en capital culturel et linguistique ?

La philosophie suppose-t-elle un rapport particulier à la langue ? Si oui, de quelle nature doit-il être ?

Lorsque nous donnons à nos élèves les textes originaux des philosophes, ils peuvent être déboussolés face au registre linguistique qui s'y trouve mobilisé. Certains d'entre nous font alors le choix de traduire les textes avant de les faire étudier : faut-il choisir cette sorte de vulgarisation ? Comment conjurer le risque d'une simplification abusive qui ferait perdre non seulement le langage des philosophes, mais aussi la teneur même de leurs problèmes et de leurs conceptualisations ?

Par ailleurs, faut-il différencier nos approches en fonction du profil scolaire ou social de nos élèves ? N'est-ce pas proposer un enseignement au rabais pour les élèves les moins « fortunés » ?

Penser notre seule difficulté à faire comprendre aux élèves les textes, les concepts et le vocabulaire de notre discipline nous fait tomber dans l'écueil de l'unilatéralité. Le langage philosophique tel que nous l'envisageons et l'utilisons en classe est-il nécessairement figé ? Si le langage « vulgaire » évolue, les mots des philosophes ne doivent-ils pas accompagner/suivre cette évolution ? Il ne faudrait pas envisager le professeur comme le détenteur d'un langage que les élèves se doivent de maîtriser sous peine de ne pas réussir en philosophie, mais considérer la classe comme un lieu de convergence entre des pratiques

langagières plurielles qui s'approprient, à leur manière, un même objet textuel. Un texte de philosophie écrit par des élèves de Terminale aurait-il moins de force et de pertinence qu'un texte de Kant ?

Il est urgent de s'interroger également sur la nature de la dissertation, qui suppose des savoir-faire linguistiques, dont on sait qu'ils sont inégalement distribués. Ainsi, les élèves les moins dotés en capital culturel se retrouvent handicapés et peinent à s'approprier cet exercice pourtant fondamental pour l'épreuve finale. Y a-t-il d'autres formes d'exercices à même de développer les aptitudes philosophiques des élèves en dépassant les inégalités face au langage ? De quelle manière pouvons-nous accompagner les élèves vers la maîtrise de l'écriture philosophique ?

AU PROGRAMME DES JOURNÉES D'ÉTUDE

N.B. : Les adhérents reçoivent en amont de ces journées notre revue *Côté Philo* n°21 qui y est consacré.

SAMEDI 21 OCTOBRE 2017

9h - 12h – **Ateliers au choix** consacrés au rapport des élèves à la **lecture** de textes philosophiques

14h - 18h – ● **Comment surmonter les difficultés de lecture des grands textes classiques ?**

Conférence-débat autour d'une réécriture à destination des élèves du *Discours de la Méthode* avec Francis Marchal et Jean-Jacques Guinchard

● Ateliers au choix consacrés à **l'écriture**

DIMANCHE 22 OCTOBRE 2017

9h - 12h – Conférence-débat : Jean-Pierre TERRAIL (sociologue, Université de Versailles), interviendra sur **l'exigence intellectuelle** portée par l'école.

14h - 18h – **Quel baccalauréat voulons-nous ? Débat sur les projets et réformes en cours.**

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX JOURNÉES D'ÉTUDE DE L'ACIREPh et/ou D'ADHÉSION

- Je m'inscris aux journées d'étude 2017, je paye 10 €
- J'adhère ou ré-adhère à l'ACIREPh pour l'année 2017/2018, je paye 30 €
- Je m'inscris aux journées d'étude 2017 & j'adhère à l'ACIREPh pour l'année 2017/2018, je paye 35 €

L'ACIREPh est une association entièrement indépendante, elle ne vit que grâce au soutien de ses adhérents. La cotisation peut donner lieu à une réduction d'impôt correspondant à 66 % de son montant (CGI art.200).

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal :..... Ville :

e-mail :..... Tél :

Souhaitez vous être inscrit sur notre liste de diffusion pour participer aux échanges entre les adhérents ? oui non
Souhaitez-vous recevoir la version papier du bulletin, par courrier postal ? oui non

Date :

Signature :

Bulletin d'adhésion et chèque bancaire ou postal (libellé à l'ordre de l'Acireph)
à adresser à : Janine Reichstadt, 108 rue de Turenne, 75003 Paris

Communiqué de l'ACIREPh – 18 septembre 2017

L'ACIREPh apprend la fermeture annoncée pour la session 2018 du CAPES interne en philosophie, en même temps que le maintien du même concours interne de recrutement pour l'enseignement privé, le CAER.

Il y a de quoi s'interroger sur les raisons qui ont présidé à une telle décision. Celle-ci intervient plusieurs mois après que le programme de cette session a été publié, lésant de fait de nombreux collègues, enseignants contractuels, qui avaient commencé leur préparation en vue du CAPES interne.

Les professeurs de philosophie contractuels sont de plus en plus nombreux (actuellement plus de 300 sur environ 5000 collègues). Dans les classes, ils réalisent le même travail que les enseignants titulaires, pour une rémunération très inférieure et dans des conditions de précarité liées au statut même de contractuel. Pour préparer les concours de recrutement, ils doivent conjuguer la charge de travail due à leurs cours et aux corrections de copies, avec un entraînement régulier et exigeant aux épreuves qui leur permettront d'être admis comme enseignants titulaires de la fonction publique.

L'ACIREPh s'est toujours montrée critique vis-à-vis de la formation initiale et continue des professeurs de philosophie, ainsi qu'à l'égard des concours qui leur permettent d'être recrutés. Ceux-ci, et tout particulièrement l'agrégation, sont conçus et vécus comme des "brevets d'excellence philosophique" et des moyens de continuer d'"être philosophe" plutôt que comme la voie d'entrée dans le métier de professeur de philosophie. Les épreuves privilégient simultanément la possession de connaissances très précises, voire pointues, d'histoire de la philosophie (auteurs de l'écrit à l'agrégation) et la capacité inévitablement rhétorique à traiter de toute question possible (oral d'agrégation). En témoigne, depuis la réforme des Masters, la préférence massive des étudiants qui se destinent aux concours pour les filières « Recherche », alors même que des filières « Enseignement » existent.

Une réflexion devrait ainsi être engagée pour que les concours permettent de sélectionner les futurs enseignants, non sur leur seule maîtrise théorique de la discipline, mais également sur leur formation pédagogique et didactique. En outre, sans une connaissance sérieuse et non mythologique de la tradition de l'enseignement philosophique, il est difficile de la faire vivre et évoluer, et de nourrir utilement le débat entre professeurs de philosophie. Il paraît donc nécessaire d'intégrer à la formation des nouveaux professeurs un enseignement de l'histoire de la discipline, en France et ailleurs.

De même la formation continue des enseignants de philosophie, dans le cadre des Plans Académiques de Formation, est presque exclusivement érudite et ne fait pour ainsi dire aucune place à l'échange sur les pratiques, à la réflexion sur les obstacles pédagogiques et à la mise en circulation des innovations.

En attendant, et bien que ces critiques demeurent pour nous essentielles, il est clair que le métier de professeur de philosophie mérite qu'on offre à ceux qui le pratiquent dans des conditions précaires de pouvoir s'y employer avec un véritable statut d'enseignant titulaire.

C'est pourquoi l'ACIREPh s'associe aux autres associations professionnelles ainsi qu'aux organisations syndicales pour dénoncer cette fermeture annoncée du CAPES interne pour la session 2018 et demande son rétablissement, avec un nombre suffisant de postes pour garantir les besoins des élèves et la qualité du service public d'éducation, au moment où le nombre de lycéens augmente.